


Règlement numéro 2013-003 relatif au zonage

Grille des usages et normes par zones (annexe B)

CLASSE ET GROUPE D'USAGE								ZONE : FOR-1			
HABITATION								USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLUS			
Unifamiliale	H1	x									
COMMERCE											
Commerce récréatif extérieur extensif	C1										
Commerce d'hébergement	C2										
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE											
Communautaire de voisinage	P1	x									
FORESTERIE											
Exploitation forestière	F1	x (1)									
Sylviculture	F2										
AIRE NATUREL											
Conservation	N1										
Récréation extérieur	N2	x									
NORMES								DISPOSITIONS SPÉCIALES			
TERRAIN								Note (1): Exploitation forestière en compatibilité avec les habitats fauniques et les potentiels récréatifs			
Frontage (m)	min.										
Frontage au lac (m)	min.										
Profondeur (m)	min.										
Superficie (m2)	min.										
STRUCTURE											
Isolée											
MARGES											
Marge avant à un lac (m)	min.										
Marge avant à une rue (m)	min.										
Marge latérale (m)	min.										
Marge arrière (m)	min.										
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								AMENDEMENTS			
Hauteur (m)	max.										
Hauteur (étage)	max.										
Largeur (m)	min.										
Superficie d'implantation (m2)	min.										
Superficie de plancher (m2)	max.										
RAPPORTS											
Logement / bâtiment	max.										
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.										
Espace naturel (%)	min.	30									
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES											
PIIA		01,02									
Dispositions spéciales											
Usages conditionnels		x									
								 mai 2013			

Règlement numéro 2013-003 relatif au zonage

Grille des usages et normes par zones (annexe B)

CLASSE ET GROUPE D'USAGE								ZONE : FOR-2			
HABITATION								USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLUS			
Unifamiliale	H1	x									
COMMERCE											
Commerce récréatif extérieur extensif	C1										
Commerce d'hébergement	C2										
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE											
Communautaire de voisinage	P1	x									
FORESTERIE											
Exploitation forestière	F1	x (1)									
Sylviculture	F2										
AIRE NATUREL											
Conservation	N1										
Récréation extérieur	N2	x									
NORMES								DISPOSITIONS SPÉCIALES			
TERRAIN								Note (1): Exploitation forestière en compatibilité avec les habitats fauniques et les potentiels récréatifs			
Frontage (m)	min.										
Frontage au lac (m)	min.										
Profondeur (m)	min.										
Superficie (m2)	min.										
STRUCTURE											
Isolée											
MARGES											
Marge avant à un lac (m)	min.										
Marge avant à une rue (m)	min.										
Marge latérale (m)	min.										
Marge arrière (m)	min.										
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								AMENDEMENTS			
Hauteur (m)	max.										
Hauteur (étage)	max.										
Largeur (m)	min.										
Superficie d'implantation (m2)	min.										
Superficie de plancher (m2)	max.										
RAPPORTS											
Logement / bâtiment	max.										
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.										
Espace naturel (%)	min.	30									
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES											
PIIA		01,02									
Dispositions spéciales											
Usages conditionnels		x									


Règlement numéro 2013-003 relatif au zonage

Grille des usages et normes par zones (annexe B)

CLASSE ET GROUPE D'USAGE								ZONE : FOR-3			
HABITATION								USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLUS			
Unifamiliale	H1	x									
COMMERCE											
Commerce récréatif extérieur extensif	C1										
Commerce d'hébergement	C2										
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE											
Communautaire de voisinage	P1	x									
FORESTERIE											
Exploitation forestière	F1	x (1)									
Sylviculture	F2										
AIRE NATUREL											
Conservation	N1										
Récréation extérieur	N2	x									
NORMES								DISPOSITIONS SPÉCIALES			
TERRAIN								Note (1): Exploitation forestière en compatibilité avec les habitats fauniques et les potentiels récréatifs			
Frontage (m)	min.										
Frontage au lac (m)	min.										
Profondeur (m)	min.										
Superficie (m2)	min.										
STRUCTURE											
Isolée											
MARGES											
Marge avant à un lac (m)	min.										
Marge avant à une rue (m)	min.										
Marge latérale (m)	min.										
Marge arrière (m)	min.										
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								AMENDEMENTS			
Hauteur (m)	max.										
Hauteur (étage)	max.										
Largeur (m)	min.										
Superficie d'implantation (m2)	min.										
Superficie de plancher (m2)	max.										
RAPPORTS											
Logement / bâtiment	max.										
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.										
Espace naturel (%)	min.	30									
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES											
PIIA		01,02									
Dispositions spéciales											
Usages conditionnels		x									

Règlement numéro 2013-003 relatif au zonage

Grille des usages et normes par zones (annexe B)

CLASSE ET GROUPE D'USAGE								ZONE : P-1		
HABITATION								USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLUS		
Unifamiliale	H1	x								
COMMERCE										
Commerce récréatif extérieur extensif	C1	x								
Commerce d'hébergement	C2									
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE										
Communautaire de voisinage	P1	x								
FORESTERIE										
Exploitation forestière	F1									
Sylviculture	F2									
AIRE NATUREL										
Conservation	N1									
Récréation extérieur	N2									
NORMES								DISPOSITIONS SPÉCIALES		
TERRAIN										
Frontage (m)	min.									
Frontage au lac (m)	min.									
Profondeur (m)	min.									
Superficie (m2)	min.									
STRUCTURE										
Isolée		x								
MARGES										
Marge avant à un lac (m)	min.									
Marge avant à une rue (m)	min.									
Marge latérale (m)	min.									
Marge arrière (m)	min.									
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								AMENDEMENTS		
Hauteur (m)	max.	9								
Hauteur (étage)	max.	2								
Largeur (m)	min.	7								
Superficie d'implantation (m2)	min.									
Superficie de plancher (m2)	max.									
RAPPORTS										
Logement / bâtiment	max.									
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.									
Espace naturel (%)	min.									
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES										
PIIA		01,02								
Dispositions spéciales										
Usages conditionnels										
								 mai 2013		


Règlement numéro 2013-003 relatif au zonage

Grille des usages et normes par zones (annexe B)

CLASSE ET GROUPE D'USAGE								ZONE : P-2		
HABITATION								USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLUS		
Unifamiliale	H1	x								
COMMERCE										
Commerce récréatif extérieur extensif	C1	x								
Commerce d'hébergement	C2									
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE										
Communautaire de voisinage	P1	x								
FORESTERIE										
Exploitation forestière	F1									
Sylviculture	F2									
AIRE NATUREL										
Conservation	N1									
Récréation extérieur	N2									
NORMES								DISPOSITIONS SPÉCIALES		
TERRAIN										
Frontage (m)	min.									
Frontage au lac (m)	min.									
Profondeur (m)	min.									
Superficie (m2)	min.									
STRUCTURE										
Isolée		x								
MARGES										
Marge avant à un lac (m)	min.									
Marge avant à une rue (m)	min.									
Marge latérale (m)	min.									
Marge arrière (m)	min.									
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								AMENDEMENTS		
Hauteur (m)	max.									
Hauteur (étage)	max.									
Largeur (m)	min.									
Superficie d'implantation (m2)	min.									
Superficie de plancher (m2)	max.									
RAPPORTS										
Logement / bâtiment	max.									
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.									
Espace naturel (%)	min.									
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES										
PIIA		01,02								
Dispositions spéciales										
Usages conditionnels										


Règlement numéro 2013-003 relatif au zonage

Grille des usages et normes par zones (annexe B)

CLASSE ET GROUPE D'USAGE							ZONE : REC-1				
HABITATION							USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLUS				
Unifamiliale	H1	x									
COMMERCE											
Commerce récréatif extérieur extensif	C1										
Commerce d'hébergement	C2										
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE											
Communautaire de voisinage	P1										
FORESTERIE											
Exploitation forestière	F1										
Sylviculture	F2										
AIRE NATUREL											
Conservation	N1										
Récréation extérieur	N2	x									
NORMES							DISPOSITIONS SPÉCIALES				
TERRAIN											
Frontage (m)	min.										
Frontage au lac (m)	min.										
Profondeur (m)	min.										
Superficie (m2)	min.										
STRUCTURE											
Isolée											
MARGES											
Marge avant à un lac (m)	min.										
Marge avant à une rue (m)	min.										
Marge latérale (m)	min.										
Marge arrière (m)	min.										
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							AMENDEMENTS				
Hauteur (m)	max.										
Hauteur (étage)	max.										
Largeur (m)	min.										
Superficie d'implantation (m2)	min.										
Superficie de plancher (m2)	max.										
RAPPORTS											
Logement / bâtiment	max.										
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.										
Espace naturel (%)	min.										
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							 mai 2013				
PIIA		01,02									
Dispositions spéciales											
Usages conditionnels		x									


Règlement numéro 2013-003 relatif au zonage

Grille des usages et normes par zones (annexe B)

CLASSE ET GROUPE D'USAGE							ZONE : REC-2		
HABITATION							USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLUS		
Unifamiliale	H1	x							
COMMERCE									
Commerce récréatif extérieur extensif	C1								
Commerce d'hébergement	C2								
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE									
Communautaire de voisinage	P1								
FORESTERIE									
Exploitation forestière	F1								
Sylviculture	F2								
AIRE NATUREL									
Conservation	N1								
Récréation extérieur	N2	x							
NORMES							DISPOSITIONS SPÉCIALES		
TERRAIN									
Frontage (m)	min.								
Frontage au lac (m)	min.								
Profondeur (m)	min.								
Superficie (m2)	min.								
STRUCTURE									
Isolée									
MARGES									
Marge avant à un lac (m)	min.								
Marge avant à une rue (m)	min.								
Marge latérale (m)	min.								
Marge arrière (m)	min.								
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							AMENDEMENTS		
Hauteur (m)	max.								
Hauteur (étage)	max.								
Largeur (m)	min.								
Superficie d'implantation (m2)	min.								
Superficie de plancher (m2)	max.								
RAPPORTS									
Logement / bâtiment	max.								
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.								
Espace naturel (%)	min.								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
PIIA		01,02							
Dispositions spéciales									
Usages conditionnels		x							
							 mai 2013		


Règlement numéro 2013-003 relatif au zonage

Grille des usages et normes par zones (annexe B)

CLASSE ET GROUPE D'USAGE								ZONE : Va-1		
HABITATION								USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLUS		
Unifamiliale	H1	x								
COMMERCE										
Commerce récréatif extérieur extensif	C1									
Commerce d'hébergement	C2									
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE										
Communautaire de voisinage	P1	x								
FORESTERIE										
Exploitation forestière	F1									
Sylviculture	F2									
AIRE NATUREL										
Conservation	N1									
Récréation extérieur	N2									
NORMES								DISPOSITIONS SPÉCIALES		
TERRAIN										
Frontage (m)	min.	122								
Frontage au lac (m)	min.	122								
Profondeur (m)	min.	75								
Superficie (m2)	min.	14870								
STRUCTURE										
Isolée		x								
MARGES										
Marge avant à un lac (m)	min.	20								
Marge avant à une rue (m)	min.	15								
Marge latérale (m)	min.	30								
Marge arrière (m)	min.	15								
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								AMENDEMENTS		
Hauteur (m)	max.	9								
Hauteur (étage)	max.	2								
Largeur (m)	min.	7								
Superficie d'implantation (m2)	min.	55								
Superficie de plancher (m2)	max.									
RAPPORTS										
Logement / bâtiment	max.	1								
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	-								
Espace naturel (%)	min.	95								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES										
PIIA		01,02								
Dispositions spéciales										
Usages conditionnels										
								 mai 2013		


Règlement numéro 2013-003 relatif au zonage

Grille des usages et normes par zones (annexe B)

CLASSE ET GROUPE D'USAGE								ZONE : Va-2		
HABITATION								USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLUS		
Unifamiliale	H1	x								
COMMERCE										
Commerce récréatif extérieur extensif	C1									
Commerce d'hébergement	C2									
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE										
Communautaire de voisinage	P1	x								
FORESTERIE										
Exploitation forestière	F1									
Sylviculture	F2									
AIRE NATUREL										
Conservation	N1									
Récréation extérieur	N2									
NORMES								DISPOSITIONS SPÉCIALES		
TERRAIN										
Frontage (m)	min.	122								
Frontage au lac (m)	min.	122								
Profondeur (m)	min.	75								
Superficie (m2)	min.	14870								
STRUCTURE										
Isolée		x								
MARGES										
Marge avant à un lac (m)	min.	20								
Marge avant à une rue (m)	min.	15								
Marge latérale (m)	min.	30								
Marge arrière (m)	min.	15								
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								AMENDEMENTS		
Hauteur (m)	max.	9								
Hauteur (étage)	max.	2								
Largeur (m)	min.	7								
Superficie d'implantation (m2)	min.	55								
Superficie de plancher (m2)	max.									
RAPPORTS										
Logement / bâtiment	max.	1								
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	-								
Espace naturel (%)	min.	90								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES										
PIIA		01,02								
Dispositions spéciales										
Usages conditionnels										
								 mai 2013		


Règlement numéro 2013-003 relatif au zonage

Grille des usages et normes par zones (annexe B)

CLASSE ET GROUPE D'USAGE								ZONE : Va-3		
HABITATION								USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLUS		
Unifamiliale	H1	x								
COMMERCE										
Commerce récréatif extérieur extensif	C1									
Commerce d'hébergement	C2									
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE										
Communautaire de voisinage	P1	x								
FORESTERIE										
Exploitation forestière	F1									
Sylviculture	F2									
AIRE NATUREL										
Conservation	N1									
Récréation extérieur	N2									
NORMES								DISPOSITIONS SPÉCIALES		
TERRAIN								(a) Article 8.3 Secteur du lac Bleu		
Frontage (m)	min.	122								
Frontage au lac (m)	min.	122								
Profondeur (m)	min.	75								
Superficie (m2)	min.	14870								
STRUCTURE										
Isolée		x								
MARGES										
Marge avant à un lac (m)	min.	20								
Marge avant à une rue (m)	min.	15								
Marge latérale (m)	min.	30								
Marge arrière (m)	min.	15								
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								AMENDEMENTS		
Hauteur (m)	max.	9								
Hauteur (étage)	max.	2								
Largeur (m)	min.	7								
Superficie d'implantation (m2)	min.	55								
Superficie de plancher (m2)	max.									
RAPPORTS										
Logement / bâtiment	max.	1								
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	-								
Espace naturel (%)	min.	95								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES										
PIIA		01,02								
Dispositions spéciales		(a)								
Usages conditionnels										
								 mai 2013		


Règlement numéro 2013-003 relatif au zonage

Grille des usages et normes par zones (annexe B)

CLASSE ET GROUPE D'USAGE								ZONE : Va-4		
HABITATION								USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLUS		
Unifamiliale	H1	x								
COMMERCE										
Commerce récréatif extérieur extensif	C1									
Commerce d'hébergement	C2									
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE										
Communautaire de voisinage	P1	x								
FORESTERIE										
Exploitation forestière	F1									
Sylviculture	F2									
AIRE NATUREL										
Conservation	N1									
Récréation extérieur	N2									
NORMES								DISPOSITIONS SPÉCIALES		
TERRAIN										
Frontage (m)	min.	122								
Frontage au lac (m)	min.	122								
Profondeur (m)	min.	75								
Superficie (m2)	min.	14870								
STRUCTURE										
Isolée		x								
MARGES										
Marge avant à un lac (m)	min.	20								
Marge avant à une rue (m)	min.	15								
Marge latérale (m)	min.	30								
Marge arrière (m)	min.	15								
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								AMENDEMENTS		
Hauteur (m)	max.	9								
Hauteur (étage)	max.	2								
Largeur (m)	min.	7								
Superficie d'implantation (m2)	min.	55								
Superficie de plancher (m2)	max.									
RAPPORTS										
Logement / bâtiment	max.	1								
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	-								
Espace naturel (%)	min.	95								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES										
PIIA		01,02								
Dispositions spéciales										
Usages conditionnels										
								 mai 2013		


Règlement numéro 2013-003 relatif au zonage

Grille des usages et normes par zones (annexe B)

CLASSE ET GROUPE D'USAGE								ZONE : Va-5		
HABITATION								USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLUS		
Unifamiliale	H1	x								
COMMERCE										
Commerce récréatif extérieur extensif	C1									
Commerce d'hébergement	C2									
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE										
Communautaire de voisinage	P1	x								
FORESTERIE										
Exploitation forestière	F1	x								
Sylviculture	F2									
AIRE NATUREL										
Conservation	N1									
Récréation extérieur	N2									
NORMES								DISPOSITIONS SPÉCIALES		
TERRAIN										
Frontage (m)	min.	122								
Frontage au lac (m)	min.	122								
Profondeur (m)	min.	75								
Superficie (m2)	min.	14870								
STRUCTURE										
Isolée		x								
MARGES										
Marge avant à un lac (m)	min.	20								
Marge avant à une rue (m)	min.	15								
Marge latérale (m)	min.	30								
Marge arrière (m)	min.	15								
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								AMENDEMENTS		
Hauteur (m)	max.	9								
Hauteur (étage)	max.	2								
Largeur (m)	min.	7								
Superficie d'implantation (m2)	min.	55								
Superficie de plancher (m2)	max.									
RAPPORTS										
Logement / bâtiment	max.	1								
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	-								
Espace naturel (%)	min.	30								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								 mai 2013		
PIIA		01,02								
Dispositions spéciales										
Usages conditionnels										


Règlement numéro 2013-003 relatif au zonage

Grille des usages et normes par zones (annexe B)

CLASSE ET GROUPE D'USAGE								ZONE : Va-6		
HABITATION								USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLUS		
Unifamiliale	H1	x								
COMMERCE										
Commerce récréatif extérieur extensif	C1									
Commerce d'hébergement	C2									
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE										
Communautaire de voisinage	P1	x								
FORESTERIE										
Exploitation forestière	F1									
Sylviculture	F2									
AIRE NATUREL										
Conservation	N1									
Récréation extérieur	N2									
NORMES								DISPOSITIONS SPÉCIALES		
TERRAIN										
Frontage (m)	min.	122								
Frontage au lac (m)	min.	122								
Profondeur (m)	min.	75								
Superficie (m2)	min.	14870								
STRUCTURE										
Isolée		x								
MARGES										
Marge avant à un lac (m)	min.	20								
Marge avant à une rue (m)	min.	15								
Marge latérale (m)	min.	30								
Marge arrière (m)	min.	15								
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								AMENDEMENTS		
Hauteur (m)	max.	9								
Hauteur (étage)	max.	2								
Largeur (m)	min.	7								
Superficie d'implantation (m2)	min.	55								
Superficie de plancher (m2)	max.									
RAPPORTS										
Logement / bâtiment	max.	1								
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	-								
Espace naturel (%)	min.	95								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								 mai 2013		
PIIA		01,02								
Dispositions spéciales										
Usages conditionnels										


Règlement numéro 2013-003 relatif au zonage

Grille des usages et normes par zones (annexe B)

CLASSE ET GROUPE D'USAGE								ZONE : Va-7		
HABITATION								USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLUS		
Unifamiliale	H1	x						Article 5.11 : Maisons mobiles		
COMMERCE										
Commerce récréatif extérieur extensif	C1									
Commerce d'hébergement	C2									
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE										
Communautaire de voisinage	P1	x								
FORESTERIE								DISPOSITIONS SPÉCIALES		
Exploitation forestière	F1									
Sylviculture	F2									
AIRE NATUREL										
Conservation	N1									
Récréation extérieur	N2									
NORMES								(a) Article 8.4 Dispositions particulières applicables aux zones Va-7 et Va-13		
TERRAIN										
Frontage (m)	min.	122								
Frontage au lac (m)	min.	122								
Profondeur (m)	min.	75								
Superficie (m2)	min.	14870								
STRUCTURE										
Isolée		x								
MARGES										
Marge avant à un lac (m)	min.	20								
Marge avant à une rue (m)	min.	15								
Marge latérale (m)	min.	30								
Marge arrière (m)	min.	15								
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								AMENDEMENTS		
Hauteur (m)	max.	9								
Hauteur (étage)	max.	2								
Largeur (m)	min.	7								
Superficie d'implantation (m2)	min.	55								
Superficie de plancher (m2)	max.									
RAPPORTS										
Logement / bâtiment	max.	1								
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	–								
Espace naturel (%)	min.	95								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								 mai 2013		
PIIA		01,02								
Dispositions spéciales		(a)								
Usages conditionnels										


Règlement numéro 2013-003 relatif au zonage

Grille des usages et normes par zones (annexe B)

CLASSE ET GROUPE D'USAGE								ZONE : Va-8		
HABITATION								USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLUS		
Unifamiliale	H1	x								
COMMERCE										
Commerce récréatif extérieur extensif	C1									
Commerce d'hébergement	C2									
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE										
Communautaire de voisinage	P1	x								
FORESTERIE										
Exploitation forestière	F1									
Sylviculture	F2									
AIRE NATUREL										
Conservation	N1									
Récréation extérieur	N2									
NORMES								DISPOSITIONS SPÉCIALES		
TERRAIN										
Frontage (m)	min.	122								
Frontage au lac (m)	min.	122								
Profondeur (m)	min.	75								
Superficie (m2)	min.	14870								
STRUCTURE										
Isolée		x								
MARGES										
Marge avant à un lac (m)	min.	20								
Marge avant à une rue (m)	min.	15								
Marge latérale (m)	min.	30								
Marge arrière (m)	min.	15								
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								AMENDEMENTS		
Hauteur (m)	max.	9								
Hauteur (étage)	max.	2								
Largeur (m)	min.	7								
Superficie d'implantation (m2)	min.	55								
Superficie de plancher (m2)	max.									
RAPPORTS										
Logement / bâtiment	max.	1								
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	-								
Espace naturel (%)	min.	95								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES										
PIIA		01,02								
Dispositions spéciales										
Usages conditionnels										
								 mai 2013		

Règlement numéro 2013-003 relatif au zonage

Grille des usages et normes par zones (annexe B)

CLASSE ET GROUPE D'USAGE								ZONE : Va-9		
HABITATION								USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLUS		
Unifamiliale	H1	x								
COMMERCE										
Commerce récréatif extérieur extensif	C1									
Commerce d'hébergement	C2									
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE										
Communautaire de voisinage	P1	x								
FORESTERIE										
Exploitation forestière	F1									
Sylviculture	F2									
AIRE NATUREL										
Conservation	N1									
Récréation extérieur	N2									
NORMES								DISPOSITIONS SPÉCIALES		
TERRAIN										
Frontage (m)	min.	50								
Frontage au lac (m)	min.	50								
Profondeur (m)	min.	60								
Superficie (m2)	min.	4000								
STRUCTURE										
Isolée		x								
MARGES										
Marge avant à un lac (m)	min.	15								
Marge avant à une rue (m)	min.	–								
Marge latérale (m)	min.	5								
Marge arrière (m)	min.	5								
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								AMENDEMENTS		
Hauteur (m)	max.	9								
Hauteur (étage)	max.	2								
Largeur (m)	min.	7								
Superficie d'implantation (m2)	min.	55								
Superficie de plancher (m2)	max.									
RAPPORTS										
Logement / bâtiment	max.	1								
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	–								
Espace naturel (%)	min.	80								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES										
PIIA		01								
Dispositions spéciales										
Usages conditionnels										
								 mai 2013		

Règlement numéro 2013-003 relatif au zonage

Grille des usages et normes par zones (annexe B)

CLASSE ET GROUPE D'USAGE										ZONE : Va-10		
HABITATION										USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLUS		
Unifamiliale	H1	x										
COMMERCE												
Commerce récréatif extérieur extensif	C1											
Commerce d'hébergement	C2											
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE												
Communautaire de voisinage	P1											
FORESTERIE												
Exploitation forestière	F1											
Sylviculture	F2											
AIRE NATUREL												
Conservation	N1											
Récréation extérieur	N2											
NORMES										DISPOSITIONS SPÉCIALES		
TERRAIN												
Frontage (m)	min.	–										
Frontage au lac (m)	min.	–										
Profondeur (m)	min.	–										
Superficie (m2)	min.	14870										
STRUCTURE												
Isolée		x										
MARGES												
Marge avant à un lac (m)	min.	20										
Marge avant à une rue (m)	min.	–										
Marge latérale (m)	min.	15										
Marge arrière (m)	min.	15										
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS										AMENDEMENTS		
Hauteur (m)	max.	9										
Hauteur (étage)	max.	2										
Largeur (m)	min.	7										
Superficie d'implantation (m2)	min.	55										
Superficie de plancher (m2)	max.											
RAPPORTS												
Logement / bâtiment	max.	1										
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	–										
Espace naturel (%)	min.	95										
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES												
PIIA		01										
Dispositions spéciales												
Usages conditionnels												


Règlement numéro 2013-003 relatif au zonage

Grille des usages et normes par zones (annexe B)

CLASSE ET GROUPE D'USAGE										ZONE : Va-11		
HABITATION										USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLUS		
Unifamiliale	H1	x										
COMMERCE												
Commerce récréatif extérieur extensif	C1											
Commerce d'hébergement	C2											
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE												
Communautaire de voisinage	P1											
FORESTERIE												
Exploitation forestière	F1											
Sylviculture	F2											
AIRE NATUREL												
Conservation	N1											
Récréation extérieur	N2											
NORMES										DISPOSITIONS SPÉCIALES		
TERRAIN												
Frontage (m)	min.	–										
Frontage au lac (m)	min.	–										
Profondeur (m)	min.	–										
Superficie (m2)	min.	6000										
STRUCTURE												
Isolée		x										
MARGES												
Marge avant à un lac (m)	min.	20										
Marge avant à une rue (m)	min.	–										
Marge latérale (m)	min.	15										
Marge arrière (m)	min.	15										
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS										AMENDEMENTS		
Hauteur (m)	max.	9										
Hauteur (étage)	max.	2										
Largeur (m)	min.	7										
Superficie d'implantation (m2)	min.	55										
Superficie de plancher (m2)	max.											
RAPPORTS												
Logement / bâtiment	max.	1										
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	–										
Espace naturel (%)	min.	95										
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES												
PIIA		01										
Dispositions spéciales												
Usages conditionnels												


Règlement numéro 2013-003 relatif au zonage

Grille des usages et normes par zones (annexe B)

CLASSE ET GROUPE D'USAGE								ZONE : Va-12		
HABITATION								USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLUS		
Unifamiliale	H1	x								
COMMERCE										
Commerce récréatif extérieur extensif	C1									
Commerce d'hébergement	C2									
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE										
Communautaire de voisinage	P1									
FORESTERIE										
Exploitation forestière	F1	x								
Sylviculture	F2									
AIRE NATUREL										
Conservation	N1									
Récréation extérieur	N2									
NORMES								DISPOSITIONS SPÉCIALES		
TERRAIN										
Frontage (m)	min.									
Frontage au lac (m)	min.									
Profondeur (m)	min.									
Superficie (m2)	min.	14870								
STRUCTURE										
Isolée		x								
MARGES										
Marge avant à un lac (m)	min.	20								
Marge avant à une rue (m)	min.	–								
Marge latérale (m)	min.	15								
Marge arrière (m)	min.	15								
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								AMENDEMENTS		
Hauteur (m)	max.	9								
Hauteur (étage)	max.	2								
Largeur (m)	min.	7								
Superficie d'implantation (m2)	min.	55								
Superficie de plancher (m2)	max.									
RAPPORTS										
Logement / bâtiment	max.	1								
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	–								
Espace naturel (%)	min.	95								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								 mai 2013		
PIIA		01								
Dispositions spéciales										
Usages conditionnels										


Règlement numéro 2013-003 relatif au zonage

Grille des usages et normes par zones (annexe B)

CLASSE ET GROUPE D'USAGE								ZONE : Va-14		
HABITATION								USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLUS		
Unifamiliale	H1	x								
COMMERCE										
Commerce récréatif extérieur extensif	C1									
Commerce d'hébergement	C2									
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE										
Communautaire de voisinage	P1	x								
FORESTERIE										
Exploitation forestière	F1									
Sylviculture	F2									
AIRE NATUREL										
Conservation	N1									
Récréation extérieur	N2									
NORMES								DISPOSITIONS SPÉCIALES		
TERRAIN								(a) Article 8.2 Secteur de la rivière Cachée		
Frontage (m)	min.	122								
Frontage au lac (m)	min.									
Profondeur (m)	min.	75								
Superficie (m2)	min.	14870								
STRUCTURE										
Isolée		x								
MARGES										
Marge avant à un lac (m)	min.	20								
Marge avant à une rue (m)	min.	15								
Marge latérale (m)	min.	30								
Marge arrière (m)	min.	15								
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								AMENDEMENTS		
Hauteur (m)	max.	9								
Hauteur (étage)	max.	2								
Largeur (m)	min.	7								
Superficie d'implantation (m2)	min.	55								
Superficie de plancher (m2)	max.									
RAPPORTS										
Logement / bâtiment	max.	1								
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	-								
Espace naturel (%)	min.	95								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES										
PIIA		01,02								
Dispositions spéciales		(a)								
Usages conditionnels										
								 mai 2013		

Règlement numéro 2013-003 relatif au zonage

Grille des usages et normes par zones (annexe B)

CLASSE ET GROUPE D'USAGE								ZONE : Va-15		
HABITATION								USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLUS		
Unifamiliale	H1	x								
COMMERCE										
Commerce récréatif extérieur extensif	C1									
Commerce d'hébergement	C2									
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE										
Communautaire de voisinage	P1	x								
FORESTERIE										
Exploitation forestière	F1									
Sylviculture	F2									
AIRE NATUREL										
Conservation	N1									
Récréation extérieur	N2									
NORMES								DISPOSITIONS SPÉCIALES		
TERRAIN								(a) Article 8.2 Secteur de la rivière Cachée		
Frontage (m)	min.	122								
Frontage au lac (m)	min.	122								
Profondeur (m)	min.	75								
Superficie (m2)	min.	14870								
STRUCTURE										
Isolée		x								
MARGES										
Marge avant à un lac (m)	min.	20								
Marge avant à une rue (m)	min.	15								
Marge latérale (m)	min.	30								
Marge arrière (m)	min.	15								
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								AMENDEMENTS		
Hauteur (m)	max.	9								
Hauteur (étage)	max.	2								
Largeur (m)	min.	7								
Superficie d'implantation (m2)	min.	55								
Superficie de plancher (m2)	max.									
RAPPORTS										
Logement / bâtiment	max.	1								
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	-								
Espace naturel (%)	min.	95								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES										
PIIA		01,02						 mai 2013		
Dispositions spéciales		(a)								
Usages conditionnels										


Règlement numéro 2013-003 relatif au zonage

Grille des usages et normes par zones (annexe B)

CLASSE ET GROUPE D'USAGE								ZONE : Va-16		
HABITATION								USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLUS		
Unifamiliale	H1	x								
COMMERCE										
Commerce récréatif extérieur extensif	C1									
Commerce d'hébergement	C2									
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE										
Communautaire de voisinage	P1	x								
FORESTERIE										
Exploitation forestière	F1									
Sylviculture	F2									
AIRE NATUREL										
Conservation	N1									
Récréation extérieur	N2									
NORMES								DISPOSITIONS SPÉCIALES		
TERRAIN										
Frontage (m)	min.	122								
Frontage au lac (m)	min.	122								
Profondeur (m)	min.	75								
Superficie (m2)	min.	14870								
STRUCTURE										
Isolée		x								
MARGES										
Marge avant à un lac (m)	min.	20								
Marge avant à une rue (m)	min.	15								
Marge latérale (m)	min.	30								
Marge arrière (m)	min.	15								
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								AMENDEMENTS		
Hauteur (m)	max.	9								
Hauteur (étage)	max.	2								
Largeur (m)	min.	7								
Superficie d'implantation (m2)	min.	55								
Superficie de plancher (m2)	max.									
RAPPORTS										
Logement / bâtiment	max.	1								
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	-								
Espace naturel (%)	min.	95								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES										
PIIA		01,02,03								
Dispositions spéciales										
Usages conditionnels										


Règlement numéro 2013-003 relatif au zonage

Grille des usages et normes par zones (annexe B)

CLASSE ET GROUPE D'USAGE								ZONE : Va-17		
HABITATION								USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLUS		
Unifamiliale	H1	x								
COMMERCE										
Commerce récréatif extérieur extensif	C1									
Commerce d'hébergement	C2									
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE										
Communautaire de voisinage	P1	x								
FORESTERIE										
Exploitation forestière	F1									
Sylviculture	F2									
AIRE NATUREL										
Conservation	N1									
Récréation extérieur	N2									
NORMES								DISPOSITIONS SPÉCIALES		
TERRAIN										
Frontage (m)	min.	122								
Frontage au lac (m)	min.	122								
Profondeur (m)	min.	100								
Superficie (m2)	min.	20000								
STRUCTURE										
Isolée		x								
MARGES										
Marge avant à un lac (m)	min.	20								
Marge avant à une rue (m)	min.	15								
Marge latérale (m)	min.	30								
Marge arrière (m)	min.	15								
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								AMENDEMENTS		
Hauteur (m)	max.	9								
Hauteur (étage)	max.	2								
Largeur (m)	min.	7								
Superficie d'implantation (m2)	min.	55								
Superficie de plancher (m2)	max.									
RAPPORTS										
Logement / bâtiment	max.	1								
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	-								
Espace naturel (%)	min.	95								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES										
PIIA		01,02,03								
Dispositions spéciales										
Usages conditionnels										
								 mai 2013		

Règlement numéro 2013-003 relatif au zonage

Grille des usages et normes par zones (annexe B)

CLASSE ET GROUPE D'USAGE							ZONE : Vh-1		
HABITATION							USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLUS		
Unifamiliale	H1	x							
COMMERCE									
Commerce récréatif extérieur extensif	C1								
Commerce d'hébergement	C2								
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE									
Communautaire de voisinage	P1								
FORESTERIE									
Exploitation forestière	F1								
Sylviculture	F2								
AIRE NATUREL									
Conservation	N1								
Récréation extérieur	N2								
NORMES							DISPOSITIONS SPÉCIALES		
TERRAIN							(a) Article 5.10 : Gîte du passant		
Frontage (m)	min.	122							
Frontage au lac (m)	min.	122							
Profondeur (m)	min.	75							
Superficie (m2)	min.	14870							
STRUCTURE									
Isolée		x							
MARGES									
Marge avant à un lac (m)	min.	20							
Marge avant à une rue (m)	min.	15							
Marge latérale (m)	min.	30							
Marge arrière (m)	min.	15							
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							AMENDEMENTS		
Hauteur (m)	max.	9							
Hauteur (étage)	max.	2							
Largeur (m)	min.	7							
Superficie d'implantation (m2)	min.	55							
Superficie de plancher (m2)	max.								
RAPPORTS									
Logement / bâtiment	max.	1							
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	-							
Espace naturel (%)	min.	95							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
PIIA		01,02							
Dispositions spéciales		(a)							
Usages conditionnels									
							 mai 2013		